

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Envoyé en préfecture le 24/07/2024

Reçu en préfecture le 24/07/2024

Publié le

ID : 056-215600867-20240516-DEL202440-DE

Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2024-40

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
10	7	10

Date de la convocation :

13 mai 2024

Date d'affichage :

13 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 16 mai, le conseil municipal de l'Île de Houat, convoqué par voie dématérialisée, s'est réuni en séance publique à la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe LE FUR, Maire.

Présents : LE FUR Philippe, LE ROUX François, LE BERRE Claudine, SCOUARNEC Joseph, EYMARD Marie-Renée, PERRON Maryvonne, TOURNIER Roland.

Absents : DE FOUGEROLLES May donne pouvoir à Roland TOURNIER, LE ROUX Frédéric donne pouvoir à François LE ROUX, Matthieu GAILLARD donne pouvoir à Philippe LE FUR.

Objet de la délibération :

**APPROBATION ET
AUTORISATION DE
SIGNATURE DU
CONTRAT LOCAL DE
SANTE DES ÎLES
BRETONNES 2022-2029**

Secrétaire de séance : Claudine LE BERRE

Vu le courrier reçu le 28 février 2024,

L'association Les îles du Ponant et l'Agence régionale de santé de Bretagne œuvrent depuis janvier 2023 pour le renouvellement d'un second Contrat Local de Santé (CLS).

Le CLS des îles bretonnes, outil porté conjointement par l'Agence régionale de santé et l'association Les îles du Ponant, est l'expression de dynamiques régionales et locales partagées entre acteurs pour mettre en œuvre des actions au plus près des habitants des îles bretonnes.

Les signataires du CLS participent aux travaux d'élaboration et au suivi du CLS dans le cadre des instances stratégiques. Ils valident chaque étape importante de sa mise en œuvre et peuvent également être financeurs d'actions.

Le CLS des îles bretonnes comprend un CLS socle pour les 11 îles bretonnes du Ponant habitées et fera l'objet d'une déclinaison par avenant pour chaque île.

Le plan d'action coconstruit avec l'ensemble des partenaires lors des groupes de travail par thématique s'articule autour de 5 axes stratégiques et sera soumis au comité de pilotage le 16 avril 2024 :

- Favoriser l'accès aux soins dans les îles
- Renforcer la coordination entre les différents acteurs
- Favoriser l'attractivité des professionnels sur les îles
- Bien vieillir dans les îles
- Améliorer la santé dans les îles à tous les âges de la vie



Le CLS des îles bretonnes du Ponant fera l'objet d'une cérémonie de signature officielle le 30 mai 2024 à l'île-aux-Moines.

Il est proposé que la commune de Houat puisse s'inscrire dans cette démarche en faveur de la santé par la signature du Contrat local de santé des îles bretonnes 2022-2029.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le Contrat local de santé 2022 - 2029 des îles bretonnes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à ce dossier.

